

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 63-441-1933 Divers.

n° 63-441-1933

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

31 août 1933

Numéro JO

n° 441 du 31/08/1933

Date du numéro

31 août 1933

TEXTE INTÉGRAL

les dispositions de l'article 3 de l'arrêté n° 515 du 11 août 1933 fixant : 1° le nombre de membres il élire au Comité colonial des combattants; 2° la période pendant laquelle seront reçues les déclarations de candidature; 3° la date de dépouillement du scrutin, ont été remplacées par les suivantes : Le dépouillement du scrutin aura lieu le 1er septembre 1933. Le bureau de vote se réunira à cet effet, sur la convocation de son président.